

Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 1
Mai 2026



Conseil communal

Législature 2026 – 2031



Alain Lunghi



Chantal Angéloz



Dario Viel



Jean-Philippe Doutaz



Paola Rugo Graber



Nathalie Felder



Giordano Bizzozero



Patrick Mülhauser



Francesco Screti

Sommaire

2	Conseil communal
4	Editorial
6	Convocation
7-21	Comptes de résultats 2025
22	Comptes des investissements
23	Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Région culturelle »
25	Crédit d'investissement pour la création de salles de classe
26	Annonces

Le mot du Syndic

Des défis aux opportunités : un changement de regard

On parle souvent des défis auxquels une commune est confrontée. Je vous propose aujourd'hui d'en parler autrement : parlons d'opportunités.

Cela ne signifie pas ignorer les difficultés, mais choisir de les regarder comme des occasions de faire mieux, autrement et ensemble.

Chaque commune évolue : sur les plans social, économique, environnemental ou démographique. Ces évolutions bousculent parfois nos habitudes, mais elles sont aussi autant de chances de nous adapter, d'innover et de renforcer le lien entre les habitantes et les habitants.

Des moyens financiers limités peuvent nous pousser à faire preuve de créativité, à définir clairement nos priorités et à renforcer la collaboration avec d'autres communes.

L'évolution démographique nous invite à adapter nos infrastructures, à consolider les services de proximité et à encourager le dialogue entre les générations.

Les transitions écologique et énergétique ouvrent la porte à des projets concrets qui améliorent la qualité de vie et valorisent notre territoire.

La digitalisation peut rendre l'administration plus simple, plus accessible et améliorer la communication avec la population.

Enfin, les attentes changeantes des citoyennes et citoyens sont une réelle opportunité de repenser la participation, de renforcer l'engagement local et de consolider la confiance envers nos institutions.

Remerciements, engagement et vœu

Permettez moi de conclure par trois éléments : des remerciements, un engagement et un vœu.

Mes premiers **remerciements** vont à mes ex-colègues. Votre travail, souvent discret, a été essentiel au bon fonctionnement de la commune. Vous avez mis votre temps, votre énergie et vos compétences au service de l'intérêt général, avec sérieux, implication et esprit de collaboration. Je vous en suis sincèrement reconnaissant.

Je souhaite également adresser mes remerciements à l'ensemble des personnes qui, au quotidien, font vivre notre commune. Rien de ce que nous entreprenons ne serait possible sans elles.

Je souhaite également **remercier** la population et le Conseil communal pour la confiance qui m'est accordée en m'ayant choisi comme Conseiller communal et Syndic pour cette nouvelle législature. J'en suis honoré et j'assume cette responsabilité avec beaucoup d'humilité. Être Syndic, c'est avoir le privilège de servir sa commune.

Le Conseil communal **s'engage** à tenir un cap clair : agir dans l'intérêt de toutes et tous, prendre des décisions responsables et inscrire chacune d'elles dans une vision cohérente pour l'avenir de la commune.

Je termine par un **vœu** : celui de voir davantage de jeunes participer à l'Assemblée communale. Pour y parvenir, j'aimerais vous proposer un véritable accord moral.

De notre côté, en tant qu'autorités, nous nous engageons à rendre les sujets plus clairs, plus accessibles et, dans la mesure du possible, à maintenir des Assemblées d'une durée raisonnable.

De votre côté, nous vous invitons à discuter des affaires communales avec les jeunes, à susciter leur intérêt et, pourquoi pas, à les inviter, le temps voulu, à assister à une Assemblée communale.

Favoriser la participation des jeunes n'est pas l'affaire des seuls élus : c'est une responsabilité collective. En les encourageant, en les écoutant et en leur faisant une place, nous renforçons ensemble une démocratie communale vivante et tournée vers l'avenir.

Alors, qu'en pensez vous ?

Êtes vous partants ?

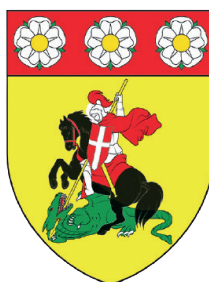
Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Alain

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens
actifs de la commune
de CORMINBOEUF sont
convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



Mardi 19 mai 2026, à 19h30
à la nouvelle salle des sociétés
(Ancien local pompiers)
Route du Centre 25a,
à Corminboeuf

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 9 décembre 2025.**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
- 2. COMPTES 2025 et rapport de la commission financière**
 - 2.1** Comptes de résultats
 - 2.2** Comptes des investissements
- 3. Nouvelle période législative 2026-2031**
 - 3.1** Election des membres de la commission financière
 - 3.2** Election des membres de la commission d'aménagement
 - 3.3** Election des membres de la commission de naturalisation
 - 3.4** Mode de convocation à l'Assemblée communale pour la nouvelle législature
- 4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Région culturelle »**
- 5. Crédit d'investissement pour la création de salles de classe**
- 6. Divers**

2.1 Comptes de résultats 2025

Les comptes 2025 de la commune présentent un excellent résultat. Toutefois ce résultat exceptionnel est grandement influencé par le changement de l'estimation de la fiscalité. Selon la norme MCH2, les charges et les recettes (donc les impôts) doivent être comptabilisées dans l'année qu'elles concernent réellement (principe de délimitation dans le temps), et non pas uniquement au moment où l'argent est encaissé ou payé (norme minimale de l'échéance des impôts). Cela signifie que les impôts sont désormais attribués à l'année pendant laquelle ils ont été générés. Les années précédentes, la méthode appliquée était plus simple : les impôts étaient comptés seulement lorsqu'ils arrivaient à échéance (au moment du paiement), même si cela ne correspondait pas exactement à l'année concernée.

C'est un montant unique de 1 219 00 francs qui a été estimé et comptabilisé en transitoire (personnes physiques et personnes morales). Ce montant sera extourné et recalculé sur l'année 2026.

Néanmoins, les comptes communaux affichent une bonne santé, grâce à une maîtrise efficace des charges et des recettes fiscales qui se maintiennent à un bon niveau.

Toutefois, ils appellent à une vigilance particulière pour les années à venir. Le Conseil devra poursuivre les efforts de maîtrise des charges tout en veillant à optimiser les sources de revenus afin de garantir un équilibre financier durable.

La planification financière présentée annuellement en Assemblée met en évidence une progression des charges, notamment liée aux investissements réalisés ainsi qu'à l'augmentation des charges liées.

Avec un total de charges de 16 556 431 francs et un total de revenus de 18 423 333 francs, les comptes présentent un bénéfice net de 1 866 902 francs.

Les comptes détaillés, y compris le bilan, peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.corminboeuf.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale, où une copie papier peut être remise sur demande.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Total des charges	16 556 431	16 923 625	16 019 504
Total des revenus	18 423 333	16 426 170	16 650 635
Résultat (+/-)	1 866 902	-497 455	631 131

Bilan au 31 décembre 2025

	Bilan au 01.01.2025	Bilan au 31.12.2025
Actifs	37 788 356	42 452 322
Patrimoine financier	12 467 181	12 703 231
Disponibilités	1 420 243	1 649 816
Créances	-8 723 479	-11 012 289
Placements financiers à court terme	150	0
Actifs de régularisation	11 171 383	14 907 360
Placements financiers à long terme	204	204
Immobilisations corporelles	8'598'680	7 158 140
Patrimoine administratif	25 321 175	29 749 091
Immobilisations corporelles	25 158 779	29 590 029
Immobilisations incorporelles	10 654	7 320
Participations, capital social PA	151 742	151 742
Passifs	-37 788 356	-42 452 322
Capitaux de tiers	-18 396 992	-21 070 488
Engagements courants	-56 691	-61 608
Engagements financiers à court terme	-7 400 000	-6 500 000
Passifs de régularisation	-1 983 491	-2 730 868
Provisions à court terme		
Engagements financiers à long terme	-8 886 504	-11 707 706
Engagements financements spéciaux	-70 306	-70 306
Capital propre	-19 391 364	-21 381 834
Financements spéciaux	-3 047 802	-3 388 139
Préfinancements	-285 458	-227 947
Réserves liées au retraitement	-1 114 801	-955 543
Excédent du bilan	-14 943 303	-16 810 205

Indicateurs financiers

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des réformes de la gestion des finances communales, les nouveaux indicateurs financiers sont définis à l'art. 18 de l'OFCo.

Ces indicateurs, qui permettent d'évaluer la situation financière des collectivités sur la base du dernier exercice comptable approuvé, ont été définis par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, dans son manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 ». Leur évolution dans le temps permet de disposer d'une bonne évaluation de notre situation financière.

	Comptes 2025	Appréciation	Comptes 2024	Appréciation
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)	67.69 %	< 100 % bon	46.40 %	< 100 % bon
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Investissements nets)	49.91 %	50 – 80 % en recul	66 %	50 – 80 % en recul
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (Charges d'intérêts nets / Revenus courants)	0.61 %	0 – 4 % bon	0.79 %	0 – 4 % bon
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (Dette nette / Revenus courants)	110.08 %	100 – 150 % moyen	101.28 %	100 – 150 % moyen
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (Investissements bruts / Dépenses totales)	27.31 %	20 – 30 % effort élevé	15%	10 – 20 % effort moyen
PART DU SERVICE DE LA DETTE (Service de la dette / Revenus courants)	5 %	5 – 15 % charge acceptable	6 %	5 – 15 % charge acceptable
DETTE NETTE PAR HABITANT (Dette nette / Population résidente permanente)	3 176.71	2'501 – 5'000 CHF endettement important	1 989.80	1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
TAUX D'AUTOFINANCEMENT (Autofinancement / Revenus courants)	14.92 %	10 – 20 % moyen	9 %	< 10 % à améliorer

Quelques explications

Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Analyse du compte de résultats 2025

Seuls les écarts significatifs par rapport au budget seront expliqués.

Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	1 161 290	76 489	1 176 640	78 500
Ordre et sécurité publics, défense	409 327	62 361	501 400	66 000
Formation	5 711 749	705 589	5 695 182	659 240
Culture, sport et loisirs	688 335	34 006	728 079	35 500
Santé	1 376 364	12 215	1 458 130	10 000
Prévoyance sociale	1 719 122	76 854	1 836 740	83 500
Trafic et télécommunications	1 510 495	29 023	1 747 729	28 650
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 313 972	1 786 858	2 198 716	1 744 586
Economie publique	103 974	40 703	121 257	34 700
Finances impôts	1 561 803	15 599 235	1 459 752	13 685 494
TOTAL	16 556 431	18 423 333	16 923 625	16 426 170
Bénéfice	1 866 902			497 455

0 Administration générale

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 13 339 francs par rapport au budget.

- **0120.3000.01 Vacances Conseil communal** Le montant des vacances est inférieur de 16 000 francs par rapport au budget.
- **0220.3010.00 Salaires du personnel communal** Augmentation de l'EPT pour un montant de 7 000 francs.
- **0220.3090.00 Frais et perfectionnement du personnel** Deux collaboratrices ont suivi un module de perfectionnement dans le cadre de leur travail quotidien. La charge supplémentaire se monte à 7 000 francs.
- **0220.3100.00 Matériel de bureau** La charge est inférieure de 4 000 francs.
- **0220.3130.00 Frais de télécommunications** La charge est inférieure de 5 000 francs par rapport au budget.
- **0220.3132.00 Prestations de tiers** La charge totale est supérieure de 6 000 francs.
- **0220.4210.00 Emoluments administratifs** Selon décision du Conseil, les émoluments sont payants depuis le 1er juillet 2025, cela représente une rentrée supplémentaire de 7 000 francs.

Administration					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 161 290	76 489	1 176 640	78 500	1 182 031	92 060

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
1 084 801	1 098 140	1 089 971
Ecart en francs	-13 339	-5 170
Ecart en %	-1.2%	-0.5%

1 Ordre et sécurité publics, défense

Les charges nettes du dicastère de l'ordre public sont inférieures de 88 434 francs par rapport au budget.

- **1110.3612.00* Participation ACOPOL** (Police intercommunale) Le décompte de l'année 2024 arrivé en 2025 s'est soldé par un montant en notre faveur de 24 000 francs.
- **1400.3612.00* Participation service officiel des Curatelles de la Sonnaz** La différence provient du décompte 2024, arrivé en 2025, d'un montant de 29 000 francs en notre faveur.
- **1500.3612.00* Direction sauvetage RSS** Le décompte 2024 arrivé courant 2025 présente un montant de 28 000 francs en notre faveur.

Ordre et sécurité publics, défense					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
409 327	62 361	501 400	66 000	427 275	61 136

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
346 966	435 400	366 139
Ecart en francs	-88 434	-19 173
Ecart en %	-20.3%	-20.3%

2 Formation

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 29 782 francs par rapport au budget.

- **2120.3612.00* Contribution au Service de logopédie** Le décompte de l'année 2024, arrivé en 2025, s'est soldé par un montant en notre faveur de 25 000 francs.
- **2130.3612.00* Participation au cycle d'orientation** Ce poste est inférieur de 10 000 francs par rapport au budget
- **2170.3010.00 Salaires du personnel communal** La différence provient essentiellement du personnel de nettoyage auxiliaire en été. L'engagement d'un nouvel apprenti a été repoussé en été 2026. La charge est inférieure de 19 000 francs.
- **2170.3144.00 Entretien des bâtiments scolaires** Un système de régulation YORD pour le chauffage a été installé pour un montant de 8 000 francs, qui permettra de mieux réguler les températures tout au long de l'année et faire ainsi des économies. Nous avons également profité de moderniser le système d'accès aux bâtiments, avec une charge de 38 000 francs. Diverses interventions sur notre installation de chauffage ont été nécessaires pour un montant de 25 000 francs.
- **2170.3940.00 Imputation interne des intérêts** Le taux d'intérêt pour la répartition interne était inférieur au taux prévu au budget, le montant est inférieur de 29 000 francs.

Formation					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 711 749	705 589	5 695 182	659 240	5 503 234	702 373

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
5 006 160	5 035 942	4 800 861
Ecart en francs	-29 782	205 299
Ecart en %	-0.6%	4.3%

- **2180.3010.00 Salaires du personnel communal (AES)** La différence est essentiellement due aux divers remplacements pour des absences du personnel. Ceci a engendré des charges salariales supérieures au budget de 57 000 francs. Ce montant est en partie couvert par les remboursements de l'assurance pour un montant de 50 000 francs.
- **2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES** Les montants facturés ont été supérieurs au budget pour un montant de 13 000 francs.
- **2180.4631.00 Subventions cantonales** En sus des subventions cantonales du SEJ en faveur des structures d'accueil, un montant de 12 000 francs a été versé comme contribution unique à la création de nouvelles places.

3 Culture, sport et loisirs

Les charges nettes de ce dicastère sont inférieures au budget de 38 250 francs.

- **3410.3140.00/3410.3144.00 Entretien des bâtiments Zone sportive et des infrastructures extérieures** Les dépenses sont inférieures au budget pour un montant de 65 000 francs. Le remplacement des treillis a été reporté à l'année suivante.
- **3410.3636.00 Subventions et dons aux sociétés locales** La charge supplémentaire se monte à 8 000 francs. Le budget était insuffisant. Pour 2026, ce dernier a été adapté.
- **3410.3940.00 Imputation interne des intérêts** La différence de 18 000 francs provient d'un intérêt calculé pour les travaux de la halle multisports.
- **3421.3101.00 Matériel et fournitures espaces publics** La charge est supérieure pour un montant de 12 000 francs.

Culture, sport et loisirs					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
688 335	34 006	728 079	35 500	698 593	43 175

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
654 329	692 579	655 418
Ecart en francs	-38 250	-1 089
Ecart en %	-5.5%	-0.2%

4 Santé

Les charges nettes du dicastère de la santé sont inférieures au budget de 83 981 francs. Ce dicastère est constitué essentiellement de charges liées.

- **4120.3612.01/4120.3631.00 Participation aux frais pour les personnes âgées** La charge totale est inférieure de 60 000 francs.
- **4210.3612.00 Soins à domicile et aide familiale régionaux** La charge est également inférieure pour un montant de 21 000 francs.

Santé					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 376 364	12 215	1 458 130	10 000	1 397 164	11 985

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
1 364 149	1 448 130	1 385 179
Ecart en francs	-83 981	-21 030
Ecart en %	-5.8%	-1.5%

5 Prévoyance sociale

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures de 110 972 francs par rapport au budget.

- **5230.3631.00 Part. aux dépenses cantonales institutions spéc. et handicapés** La charge totale est supérieure de 20 000 francs.
- **5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderies** Ce poste présente des charges supérieures de 13 000 francs par rapport au budget.
- **5720.3611.00* Part LASoc, aide matérielle et mesures d'insertion sociales** Le décompte de l'année 2024 arrivé en juin 2025 s'est soldé par une charge supplémentaire de 43 000 francs.
- **5790.3612.00* Frais de fonctionnement du Service social régional** Le décompte de l'année 2024 arrivé en septembre 2025 s'est soldé par un montant en notre faveur de 177 000 francs.

Prévoyance sociale					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 719 122	76 854	1 836 740	83 500	1 684 801	81 093

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
1 642 268	1 753 240	1 603 708
Ecart en francs	-110 972	38 560
Ecart en %	-6.3%	2.4%

6 Trafic et télécommunications

Ce chapitre présente des charges nettes inférieures de 237 607 francs par rapport au budget.

- **6150.3111.00 Achat de machines, appareils, véhicules, outils** Le montant est inférieur au budget de 70 000 francs. Des achats ont été repoussés sur l'année suivante.
- **6150.3141.01 Service hivernal par des tiers** Ce poste est tributaire des conditions météorologiques. Les charges sont inférieures de 45 000 francs par rapport au budget.
- **6150.3141.02 Entretien de l'éclairage public** 4 points lumineux ont été endommagés par des tiers, sans annonce. Le dépassement se monte à 10 000 francs.
- **6150.3940.00 Imputation interne des intérêts** Le taux d'intérêt pour la répartition interne était inférieur au taux prévu au budget, le montant est inférieur de 23 000 francs.
- **6220.3611.00* et 6220.3612.05* Part aux dépenses relatives au trafic régional/Agglo** Pour ces deux comptes, la charge est inférieure au budget de 94 000 francs.

Trafic et télécommunications					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 510 495	29 023	1 747 729	28 650	1 589 897	27 223

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
1 481 472	1 719 079	1 562 674
Ecart en francs	-237 607	-81 202
Ecart en %	-13.8%	-5.2%

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce dicastère est soumis au principe de l'auto-financement. En effet, tant pour l'eau potable que pour les eaux usées, les taxes d'exploitation doivent compenser les frais, et l'éventuel bénéfice est attribué au financement spécial équilibre du compte, une perte sera également prélevée sur le même compte. Les taxes de base servent à couvrir les amortissements et les charges financières ainsi que le renouvellement des installations existantes avec le même système de prélèvement/attribution.

- **7301.3130.02 Frais d'élimination des déchets recyclés** Avec la hausse de la population, ce poste est en constante augmentation. Cette année, la charge est supérieure de 16 000 francs par rapport au budget.
- **7301.4250.00 Recyclage, ramassage verres, papier** Le montant payé pour les déchets recyclés est en baisse de 11 000 francs.
- **7900.3130.00 Gestion des permis de construire** La hausse importante de 75 000 francs provient d'un retard de facturation sur plusieurs années de la part de la Ville de Fribourg.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 313 972	1 786 858	2 198 716	1 744 586	2 170 882	1 684 384

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
527 114	454 130	486 498
Ecart en francs	72 984	40 616
Ecart en %	16.1%	8.4%

- **7900.3132.00 Prestations de tiers** Le montant est supérieur de 11 000 francs. Il s'agit des honoraires relatifs au PAL.
- **7900.4240.00 Autorisations de construire** Les émoluments perçus par la Commune pour les autorisations sont supérieurs de 5 000 francs par rapport au budget.

8 Economie publique

Les charges nettes de ce chapitre sont inférieures au budget annoncé de 23 286 francs par rapport au budget.

- **8200.3612.04* Participation Bois d'mon cœur** Le montant inscrit au budget de 10 000 francs n'a pas été dépensé.
- **8200.4250.00 Vente de bois** En sus des commandes standards, un lot de bois important a été vendu pour un montant de 6 000 francs.
- **8200.4472.00 Location de la cabane forestière** Les revenus de la location sont supérieurs au budget pour 3 000 francs.
- **8500.3170.00 Apéritif des entreprises** Cet événement n'a pas été organisé en 2025, il en résulte une économie de 4 000 francs.

Economie publique					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
103 974	40 703	121 257	34 700	93 663	40 813

Evolution des charges nettes		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
63 271	86 557	52 850
Ecart en francs	-23 286	10 421
Ecart en %	-26.9%	19.7%

9 Finances et impôts

Les revenus nets du chapitre des Finances et impôts sont supérieurs de 1 811 690 francs par rapport au budget.

- **9100.3180.00 Réévaluation sur créances** À la suite de l'analyse des créances ouvertes et potentiellement à risque, le montant du ducroire a été augmenté de 207 000 francs.
- **9100.4000.00/9100.4001.00 Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, année fiscale** Le montant imputé sur les comptes 2025 est supérieur au budget pour 180 000 francs.
- **9100.4000.10/9100.4001.10 Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, années précédentes** Le SCC accuse un retard non négligeable pour l'établissement des taxations. Quant à elle, la norme MCH2 préconise un principe de délimitation dans le temps. Selon la dernière statistique fiscale (données 2023) et sur la base des contribuables non taxés (années 2024 et antérieures), un montant estimé à 760 000 francs a été imputé sur demande de l'organe de révision.
- **9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital** Ces rentrées fiscales sont supérieures de 319 000 francs par rapport au budget.
- **9100.4002.00 Impôt à la source** Le montant présente un écart positif de 34 000 francs.
- **9100.4010.11/9100.4011.10 Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, années précédentes** le même principe que pour les personnes physiques a été appliqué. Le montant imputé se monte à 415 000 francs.

Finances et impôts					
Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 561 803	15 599 235	1 459 752	13 685 494	1 271 964	13 906 393

Evolution des revenus nets		
Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
14 037 432	12 225 742	12 634 429
Ecart en francs	1 811 690	1 403 003
Ecart en %	14.8%	11.1%

- **9101.4022.00 Impôt sur les gains immobiliers** Ces rentrées sont difficilement prévisibles. Cette année, le montant est inférieur de 185 000 francs par rapport au budget.
- **9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers** La baisse amorcée des taux nous a été favorable pour le renouvellement des emprunts, l'économie réalisée se monte à 113 000 francs.
- **9900.3199.50 Dépenses non spécifiques** Ce compte permet de comptabiliser des charges non prévues au budget. Cette année, il s'agit d'honoraires de conseils pour différentes affaires.

2.2 Compte des investissements 2025

Le compte des investissements présente les mouvements suivants pour l'exercice 2025

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Halle multisports - construction	4 664 905	
Réfection Chemin du Criblet	36 585	
Réfection du réseau routier	1 950	
Agglo Préfinancement quote-part réalisation	28 443	
Equipement parcelle RF 893 - routes	371 898	
Abri bus Amont	778	
Réfection chemin du Criblet rempl.et ext. conduite EP	1 342	
Bouclage adduction route du Centre, art. 24-25	619	
Equipement parcelle RF 893 - EP	140 902	
Déplacement et remplacement de la conduite EP – art 17,23,25,26,27	12 972	
Taxes de raccordement eau potable		21 717
Crédit d'étude – mise en séparatif - Combarod	3 215	
Mise en séparatif collecteur le long du Tigulet	15 174	
Mise en séparatif route du Centre, Art. 24-25 RF	868	
Equipement parcelle Art. 893 RF – EU	107 288	
Assainissement des chambres d'évacuation des eaux à Chésopelloz	5 440	
Réfection chemin du Criblet - mise en séparatif EU	663	
Mise en séparatif collecteur Rte de Belfaux/Impasse du Verger	5 887	
Optimisation du Centre de tri	20 339	
Taxes de raccordement eaux usées		25 000
Investissements bruts	5 419 268	
Recettes et subventions		46 717
INVESTISSEMENTS NETS		5 372 551

4 Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Région culturelle »

Contexte général

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (LAgg) au 1er janvier 2021, la forme institutionnelle de l'Agglomération de Fribourg disparaît. Les tâches qu'elle assumait doivent être reprises par d'autres structures. Les missions liées au développement territorial ont été confiées à l'Association régionale de la Sarine (ARS).

En parallèle, les tâches de promotion culturelle régionale, jusqu'ici assumées par l'Agglomération et par Coriolis Infrastructures, ont fait l'objet d'un travail spécifique piloté par la Préfète de la Sarine depuis 2023. Ce processus a conduit à la création d'une Région culturelle, constituée sous la forme d'une association de communes, conforme au droit communal et aux exigences de la future loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Un concours d'idées a débouché sur le nom de la nouvelle Association ; ARCIA Région culturelle.

Objectifs de la Région culturelle

La Région culturelle a pour but de :

- définir et mettre en œuvre une politique culturelle régionale cohérente ;
- soutenir les activités et institutions culturelles d'importance régionale ;

- renforcer l'accès à la culture pour la population ;
- soutenir les infrastructures culturelles régionales.

L'objectif principal est de regrouper sous une même entité les missions aujourd'hui éclatées entre plusieurs structures, afin de garantir la continuité des soutiens existants et de simplifier le dispositif institutionnel.

Financement

Le modèle est pensé pour être progressif et s'adapter aux moyens des communes :

- Socle de base (obligatoire) : Fr. 5.– par habitant pour adhérer. Il finance notamment du conseil aux actrices et acteurs culturels, du soutien administratif aux sociétés locales, une action culturelle pour la population, et le soutien à l'agenda culturel numérique fribourgeois In Situ.
- Module 1 (optionnel) : max. Fr. 30.–/hab. pour renforcer l'encouragement des activités culturelles (subventions, projets, actions dans les écoles, AG culturel pour les jeunes l'année de leur majorité).
- Module 2 (optionnel) : max. Fr. 25.–/hab. (uniquement si module 1), avec notamment des prix préférentiels sur des abonnements à Équilibre et Nuithonie.

- Module 3 (optionnel) : max. Fr. 10.–/hab. pour soutenir des infrastructures et de l'équipement culturel (avec, dans certains cas, des subventions possibles aussi pour une commune propriétaire d'une infrastructure, si les conditions sont remplies).

Situation de Corminboeuf

Pour Corminboeuf, il est essentiel de relever un point central :

L'adhésion à la Région culturelle ne générera aucun coût supplémentaire pour la commune.

Les trois modules proposés dans le cadre de la Région culturelle correspondent aux engagements financiers et aux prestations dont bénéficie déjà Corminboeuf aujourd'hui, notamment dans le cadre de Coriolis Infrastructures et du soutien à la Fondation Équilibre et Nuithonie.

Autrement dit :

- les montants versés par habitant par Corminboeuf restent strictement équivalents ;
- les prestations culturelles actuelles sont maintenues ;
- le projet garantit la continuité juridique et institutionnelle du soutien à la culture après la dissolution de l'Agglomération.

Il s'agit donc d'un transfert de structure, et non d'une extension des charges communales.

Gouvernance

La Région culturelle est organisée selon les règles classiques des associations de communes :

- Assemblée des délégués : organe politique suprême, représentant toutes les communes membres ;
- Comité de direction : organe exécutif ;
- Commissions spécialisées (culture et infrastructures), composées d'expert·e·s indépendant·e·s, chargées de préavisier les demandes de soutien.

Conclusion

La création de la Région culturelle constitue une réponse pragmatique et structurée à la disparition de l'Agglomération de Fribourg.

Pour Corminboeuf, ce projet représente une solution de continuité, sans incidence financière négative, garantissant le maintien des soutiens culturels existants tout en renforçant la coopération intercommunale.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver les nouveaux statuts de l'Association « Région culturelle ».

5 Crédit d'investissement pour la création de salles de classes

En raison de la croissance démographique soutenue de la commune, l'école de Corminboeuf est aujourd'hui confrontée à un manque progressif de places. Cette évolution se traduit par une augmentation du nombre d'élèves, ce qui exerce une pression croissante sur les infrastructures existantes et limite la flexibilité nécessaire à une organisation pédagogique optimale.

Par ailleurs, les besoins en matière d'accompagnement scolaire évoluent également. En raison de l'augmentation du nombre de classes, les locaux initialement destinés aux classes d'appui ont dû être réaffectés à l'enseignement ordinaire. Cette situation ne permet désormais plus de garantir ces dispositifs dans de bonnes conditions, alors même qu'ils sont essentiels pour soutenir les élèves rencontrant des difficultés ou nécessitant un suivi particulier.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'anticiper les besoins futurs et d'agir dès à présent afin d'éviter une dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage. L'aménagement de nouvelles salles de classe permettrait non seulement de répondre à l'augmentation des effectifs, mais également d'assurer une prise en charge adéquate de tous les élèves, en maintenant un encadrement de qualité.

Au vu de ces éléments, **le Conseil communal vous demande d'accepter un investissement de 500 000 francs pour l'aménagement de salles de classe.**

Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers se montent à 1% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter un amortissement de 3% sur une durée de 33 ans.

Changement législature – Commissions

Nous recherchons

À chaque nouvelle législature, les commissions communales doivent être renouvelées.

Les membres des commissions culturelle, seniors et durabilité, ainsi que ceux du conseil des parents, sont nommés par le Conseil communal.

Dans ce cadre, nous sommes à la recherche de personnes motivées et désireuses de s'investir dans la vie de la commune en rejoignant l'une de ces commissions.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous remercions de nous faire parvenir votre candidature (lettre de motivation et CV) par courrier (Rte du Centre 25, 1720 Corminboeuf) ou par e-mail (commune@corminboeuf.ch) jusqu'au 31.05.2026.

Retour sur l'inauguration de la nouvelle halle multisports

L'inauguration de la nouvelle halle multisports a été un véritable succès et un moment fort pour toute la communauté. Cet événement tant attendu a rassemblé plus de 700 personnes, venues découvrir ce nouvel espace moderne et convivial dédié au sport et au partage.

Tout au long de la journée, petits et grands ont pu profiter des installations et participer à diverses activités. L'enthousiasme était palpable : les enfants se sont amusés avec énergie, tandis que les adultes ont eux aussi pleinement apprécié cette découverte. Chacun a trouvé sa place et son plaisir dans cette halle pensée pour tous.

Au-delà des activités sportives, cette inauguration a surtout été une belle occasion de se retrouver, d'échanger et de renforcer les liens entre les habitants. L'ambiance chaleureuse et festive a marqué les esprits et témoigne de l'importance de ce nouvel équipement pour la vie locale.

Cette halle multisports s'annonce déjà comme un lieu incontournable, favorisant la pratique sportive, la convivialité et le dynamisme de la commune. Un grand merci à toutes les personnes présentes et à celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique journée.

Les photos et le timelapse sont disponibles sur le site internet de la commune.

Suppression du bancomat

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle halle multisports, le Conseil communal, en collaboration avec les architectes, a procédé à une analyse approfondie du réaménagement de la place située devant l'administration. L'objectif de cette démarche était de concevoir un espace public fonctionnel, accessible et sécurisé pour l'ensemble des usagers, en tenant compte notamment de l'implantation des équipements techniques existants.

A l'issue de cette analyse, et pour des raisons liées à la sécurité, le Conseil communal a décidé de retirer le bancomat actuellement installé sur la place. En effet, les études menées par la Banque cantonale de Fribourg (BCF) font état d'une baisse marquée du nombre de retraits. Par ailleurs, les récents attentats visant ce type d'installation démontrent qu'il devient de plus en plus complexe d'en garantir la sécurité.

De surcroît, le maintien du bancomat n'est plus compatible avec la nouvelle configuration des lieux et aucune solution de remplacement satisfaisante n'a pu être trouvée à proximité, tant sur le plan technique que sécuritaire. Les coûts liés à un éventuel déplacement ou à une nouvelle installation se sont en outre révélés disproportionnés au regard de l'utilisation actuelle de cet équipement.

Conscient des inconvénients que cette suppression peut occasionner, le Conseil communal tient à préciser que cette décision a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Elle s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité de la population et d'améliorer durablement la qualité ainsi que l'aménagement de l'espace public. La Commune remercie des habitantes et habitants de leur compréhension et reste attentive à leurs besoins dans le cadre de l'évolution de ses infrastructures.



Georgette Rossier a fêté son centième anniversaire

À cette occasion, entourée de l'une de ses filles ainsi que de ses petits-fils et arrière-petits-fils, elle a reçu la visite, le lundi 16 février 2026, à son domicile, de la Syndique, Madame Anne-Elisabeth Nobs, et du Président du Conseil d'État, Philippe Demierre, qui lui ont remis les traditionnels cadeaux réservés aux centenaires.

Née le 15 février 1926 à Corminbœuf, où elle passe sa jeunesse, Georgette Rossier y reste profondément attachée.

C'est en 1948 qu'elle fait la rencontre de Joseph, qui deviendra, un an plus tard, son époux. Deux filles naissent de leur union. Le couple s'installe à Bienne dans les années 1950 afin d'y travailler dans l'industrie horlogère.

Animés par la nostalgie de leur région, ils reviennent à Corminbœuf en 1972. Son cher Joseph décède en 2014.

Toujours très active, la jeune centenaire de Corminbœuf participe régulièrement aux séances de gymnastique.



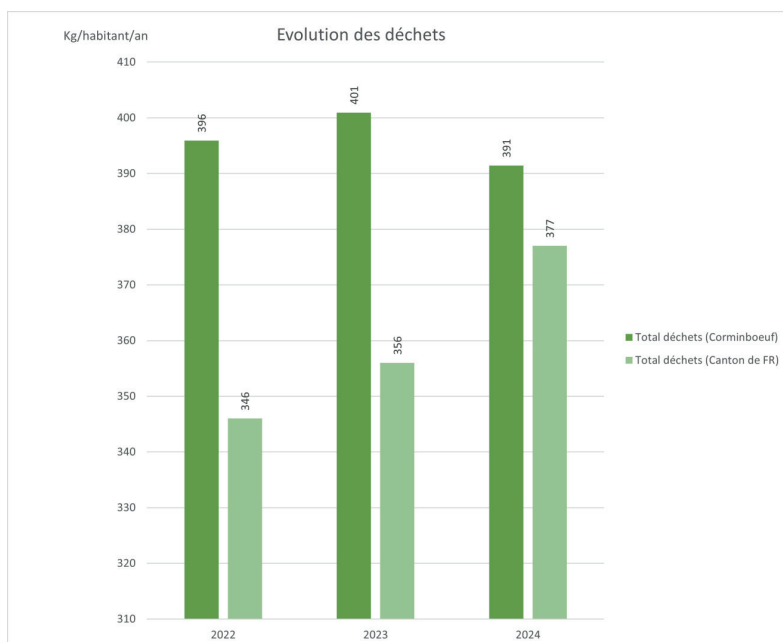
Image © La Liberté - Charly Rappo



Commune de
Corminboeuf

Statistiques des déchets à Corminboeuf

Prendre soin notre environnement revient aussi à produire moins de déchets. Alors où en sommes-nous collectivement à Corminboeuf ? Nous jetons environ 400kg de déchets par habitant et par an.



La bonne nouvelle : cette moyenne à Corminboeuf est relativement stable sur la période 2022-2024 alors que dans le Canton de Fribourg, elle est en constante augmentation. Cependant, nous produisons plus de déchets que la moyenne du Canton de Fribourg. Alors pour en découvrir plus sur comment diminuer nos déchets, n'hésitez pas à jeter un oeil aux conseils pratiques sur le site ci-dessous.

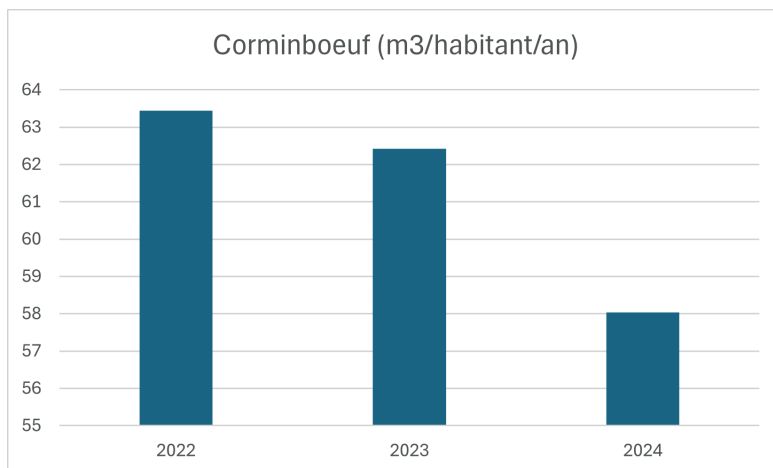




Commune de
Corminboeuf

Statistiques de l'eau potable à Corminboeuf

Prendre soin de notre environnement, c'est aussi consommer moins d'eau. Alors où en sommes-nous collectivement à Corminboeuf ? Nous avons consommé en 2024 environ 58 m³ d'eau potable par habitant et par an.



La bonne nouvelle : cette consommation est en constante baisse sur la période 2022-2024. Cependant, nous consommons plus d'eau que la moyenne Suisse qui est d'environ 50 m³/habitant/an. Alors pour en découvrir plus sur comment réduire notre consommation d'eau, n'hésitez pas à jeter un oeil aux conseils pratiques sur le site ci-dessous.



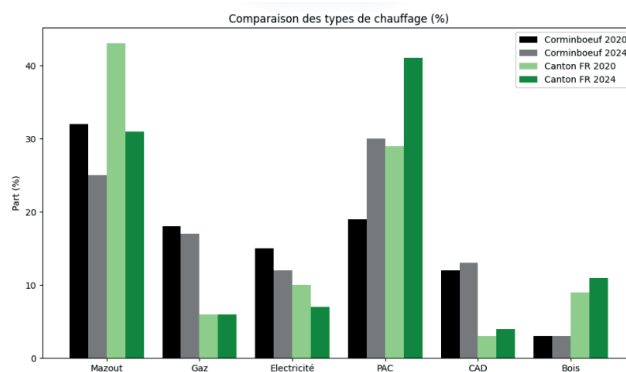


Commune de
Corminboeuf

Statistiques de chauffage à Corminboeuf

Prendre soin de notre environnement revient aussi à utiliser un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable. Alors où en sommes-nous collectivement à Corminboeuf sur ce sujet ?

Les statistiques cantonales mettent en avant une bonne nouvelle : la part des chauffages renouvelables à Corminboeuf est passé de 50% en 2020 à 58% en 2024. Cela inclut les pompes à chaleur (PAC), le chauffage à distance (CAD à bois même si l'appoint est au gaz), les chauffages à bois, et électriques directs (même s'ils sont peu efficaces). Cependant, la part de nos chauffages fossiles (mazout et gaz) reste en 2024 plus importante à Corminboeuf (42%) que dans notre Canton (36%). Et il est en est de même pour nos chauffages électriques directs (Corminboeuf 12%, Canton 7%).



Avec la remontée des prix du pétrole et du gaz, la modification de la loi sur la valeur locative (qui entrera en vigueur après 2028 et qui ne vous permettra plus de déduire vos rénovations), remplacer son système de chauffage fossile est une option. Et remplacer votre chauffage électrique direct par une PAC réduira votre facture électrique de chauffage de plus de 50%.

Alors si vous avez des questions sur comment faire, des permanences énergies gratuites ont souvent lieu à Fribourg (<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/energie/permanence-energie>). Et le Canton vous soutient avec des subventions au travers de son Programme Bâtiments (<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/mesures-encouragees/>).



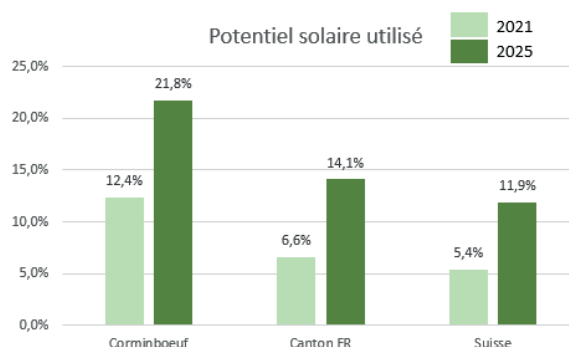
Commune de
Corminbœuf

Statistiques solaires à Corminbœuf

Le potentiel Suisse de production électrique solaire est énorme. Une étude montre que 40% des toits en Suisse se prêtent à une installation solaire ce qui permettrait de couvrir ~90% de la consommation électrique annuelle Suisse. Hors, la Suisse a utilisé ~12% de ce potentiel en 2025 mais prévoit d'en utiliser 65% d'ici 2050. Alors où en sommes-nous à Corminbœuf ?

Selon une évaluation de Suisse Energie de 2021, le potentiel solaire des toitures à Corminbœuf est de ~25 GWh/an. En comparaison, la consommation électrique de Corminbœuf chez GroupeE était de 9.7 GWh en 2024. Le potentiel solaire à Corminbœuf est donc immense.

Mais l'utilisons-nous ? Réponse : oui et mieux que le Canton de Fribourg et la Suisse en moyenne. En 2025, nous exploitons 21.8% de ce potentiel (Canton 14.1%, Suisse 11.9%). Notre commune est donc exemplaire.



Mais avec la baisse actuelle des prix de rachat de l'électricité, le nombre d'années requises pour rentabiliser une installation photovoltaïque s'allonge. Mais si vous maximiser la consommation de l'électricité que vous produisez (par exemple en chauffant votre boiler le jour ou avec une voiture électrique ou une batterie de stockage), cela reste tout de même une solution rentable.

Alors profitez du fait que, jusqu'en 2028, vous pouvez déduire de vos impôts vos rénovations. Des subventions fédérales sont aussi toujours disponibles (<https://pronovo.ch/fr/subventions/photovoltaïque/>). Suisse Energie, vous fournit aussi un outil pour évaluer votre investissement (<https://www.suisseenergie.ch/tools/calculateur-solaire/>) et vous aide gratuitement à comparer des devis de fournisseurs (<https://www.suisseenergie.ch/tools/check-devis-solaire/>).



Commune de
Corminbœuf

AGENDA

28
14

CORMINBŒUF



30 Marché local (samedi)

JUIN 2026



2 Café rencontre Seniors (mardi)



2 Conférence «Santé» Seniors (mardi)



19 Table de Bistrot Seniors (vendredi)



27 Marché local (samedi)



TOUS LES MERCREDIS
de 13h30 à 17h00
à la buvette
du FC Corminbœuf.

JEUX DE CARTES

TOUS LES MARDIS,
départ à 09h00
depuis le parking
du terrain de foot.

GROUPE DE MARCHÉ



Pour plus d'informations, se référer
au site Internet de la commune.

Tournez s'il vous plaît!



Commune de
Corminboeuf



COMMISSION DE
L'ÉNERGIE



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE VOUS INVITE
AU "LEMALOCO"



LE MARCHÉ LOCAL DE CORMINBOEUF

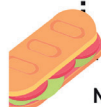


LES SAMEDIS EN 2026

28 MARS
25 AVRIL
30 MAI
27 JUIN

29 AOÛT
26 SEPTEMBRE
31 OCTOBRE

DE 09H00 À
13H00



À LA ROUTE DU CENTRE DE CORMINBOEUF,
PLACE ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET L'ÉCOLE

Manger/acheter local et de saison à Corminboeuf, c'est possible !

Des acteurs locaux seront au rendez-vous pour vous proposer leurs produits:

Farine • fleurs • plantes • créations florales • viandes • miel • fruits • légumes • pommes de terre • œufs • jus de pomme • produits boulangers • Food-trucks avec nourriture à l'emporter ou sur place • café



"LeMaLoCo" c'est pour la fraîcheur, l'efficacité énergétique, la rencontre, les commerçants locaux et la vie villageoise !



**Venez rencontrer les producteurs et revendeurs
de notre commune et environs !**





Commune de
Corminboeuf



Bien vieillir à la maison Cycle de cafés-santé

Un espace de rencontre et d'échange dans un cadre convivial, animé par un gériatre accompagné de professionnels de la santé.

- Conférence du Dr Philippe Balmer, Médecin adjoint HFR, Spécialiste en médecine interne générale et gériatrie
- Andréa Späni, infirmière, Réseau Santé de la Sarine

02.06.2026 de 17h30 - 19h00

«Médicaments: est-ce que j'en ai beaucoup ou pas assez ?»

Salle communale, Rte du Centre 25, Corminboeuf

Gratuit et sans inscription



Ces cours sont subventionnés par l'Office fédéral des assurances sociales, car ils favorisent tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées



PRO
SENECTUTE





PAR CHEZ NOUS

Et si les plus beaux coins de nature se trouvaient juste à côté de chez vous ?

Avec la plateforme « Par chez nous », découvrez facilement des lieux de détente et de loisirs plein air à deux pas de chez vous.

Bougez, respirez et explorez votre région !

Découvrez la plateforme



Association
Régionale
de la Sarine
AMÉNAGEMENT



PAR CHEZ NOUS
DISTRICT DE LA SARINE



Police intercommunale
Prévention

Villars-sur-Glâne | Givisiez | Granges-Paccot |
Corminboeuf | Matran

Engins électriques, véhicules tendance

Comment circuler ?

Cyclomoteurs légers		Gyropodes électriques	Fauteuils roulants motorisés	Cyclomoteurs lourds		Cyclomoteurs rapides	
25 km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage E-Trottinettes max. 20 km/h			25 km/h Moteur électrique	25 km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage		45 km/h Assistance électrique au pédalage	30 km/h Moteur électrique ou thermique
≤ 0.5 kW	≤ 2 kW		≤ 2 kW	≤ 2 kW		≤ 1 kW	≤ 1 kW ≤ 50 cm³
≤ 250 kg		Poids non réglementé		≤ 450 kg		≤ 200 kg	
Largeur ≤ 1.00 m							
2 places (+ 2 places assises pour enfants protégées) ou 1 place si 4 places assises pour enfants protégées sont aménagées Véhicules sans siège, tels qu'une trottinette électrique : 1 place			1 place Jusqu'à 10 km/h 2 places admises	Nombre de places assises: Une charge utile libre de 65 kg par place assise pour adultes nécessaire		1 place Siège pour enfants démontable et sécurisé admis	
Règles de circulation identiques à celles applicables aux cyclistes ; en outre : respecter les limitations de vitesse générales. Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à transporter un passager.							
Symbole (Vélo)				Symboles (Vélo) / (Cyclomoteur)			
-	Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les zones réservées aux piétons en adaptant leur conduite.			- Interdiction de circuler pour les cyclomoteurs applicables - Dérogations signalées à l'obligation d'emprunter les pistes cyclables			
Sans immatriculation Pas de plaque de contrôle	Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs	Véhicules > 10 km/h : Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs		Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs			
Sans permis de conduire dès 16 ans Avec permis de conduire de catégorie M dès 14 ans		Sans permis de conduire dès 16 ans pour les véhicules dont la vitesse n'excède pas 20 km/h, sinon cat. M (possible avant 14 ans avec une autorisation cantonale)		Permis de conduire de catégorie M			

Les autres engins électriques légers non mentionnés ci-dessus :

Ils ne sont considérés ni comme des « engins assimilés à des véhicules », ni comme des cyclomoteurs. Ces engins ne sont **pas autorisés sur les aires de circulation publique**, car ils ne possèdent pas de réception par type et/ou ne remplissent pas les exigences techniques applicables.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet : <https://www.acopol.ch/prevention/>

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police.intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



Notre service d'aide et de soins à domicile Préservez votre autonomie

Pour vous accompagner dans votre quotidien, le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine propose plusieurs prestations, selon vos besoins :

- Soins infirmiers
- Soins de base et soutien dans les activités quotidiennes
- Ergothérapie
- Nutrition et diététique
- Soins des plaies



Retrouvez-nous sur le site
www.santesarine.ch
en sélectionnant l'onglet :
Service d'aide et de soins à
domicile



Le saviez-vous ?

La plupart de nos prestations
sont couvertes par votre
assurance de base.
Contactez notre
Centre de coordination pour en
savoir plus :

 026 426 92 00

 admission@santesarine.ch



La forêt, un patrimoine vivant

*L'Association des propriétaires forestiers privés du district de la Sarine
à votre service*

Préserver et valoriser nos forêts

Les forêts sont un trésor collectif ; elles nous protègent, nous accueillent, produisent du bois et abritent une biodiversité précieuse. Pour qu'elles puissent continuer à fournir ces différentes prestations, les forêts ont besoin d'un entretien régulier.

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association au service des propriétaires privés

Les forêts privées représentent 41% de la surface forestière du canton de Fribourg ; dans le district de la Sarine, ce chiffre s'élève à plus d'un tiers. Ces dernières constituent ainsi une richesse collective pour nos paysages, notre biodiversité et notre qualité de vie.

Créée en 2023, l'APF-Sarine regroupe plus de 130 membres et a pour mission de promouvoir une gestion forestière durable et soutenir les propriétaires privés ainsi que leurs intérêts. Pour répondre à ces défis, notre association offre des services et des outils pour entretenir et valoriser les forêts privées sarinoises tout en contribuant à développer l'économie forestière locale.

Une équipe proche de vous

APF-Sarine est constituée d'un comité et d'un réseau de propriétaires engagés, accompagnés par un responsable forestier compétent, qui mettent leur savoir-faire au service de vos forêts privées.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Des services pour une forêt vivante et durable

Préserver et valoriser nos forêts, c'est investir dans l'avenir. Ce faisant, nous favorisons un milieu propice à la faune et la flore d'une part, et d'autre part, préparons nos forêts à être plus résilientes face au changement climatique.

Des activités, rencontres et échanges

Outre notre engagement pour le développement d'une économie forestière locale, nous organisons, chaque année des sorties et activités de sensibilisation. En devenant membre, chaque propriétaire contribue à préserver et à tirer parti de son patrimoine forestier. Contactez-nous pour bénéficier de ces avantages.

Consultez notre site web : www.apf-sarine.ch

Devenez membre : <https://www.apf-sarine.ch/devenir-membre>

Recevez conseils et analyse gratuites : forestier@apf-sarine.ch
+ 41 79 216 84 74

Belfaux, septembre 2025

Adrien de Steiger et Ana-M. C. Gomes

Président et secrétaire de l'APF-Sarine



Comité, de gauche à droite : Daniel Francey (membre), Alexandre Julmy (vice-président), Marianne Dey (membre), Raphaël Clément (forestier responsable), Adrien de Steiger (Président), Ana-M. C. Gomes (secrétaire), David Yerly (membre).

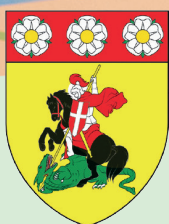
Valorisez votre forêt !

VOS ARBRES ENTRE DE BONNES MAINS

Nos services comprennent :

- Analyse du potentiel de votre forêt
- Conseils personnalisés
- Initiation de projets
- Location de tablette centimétrique
- Optimisation des processus
- Organisation des travaux forestiers
- Abattage & commercialisation de bois
- Mise en relation avec les acheteurs

Visitez notre site web www.apf-sarine.ch
pour plus d'informations sur nos missions et services



Administration communale
Route du Centre 25 • 1720 Corminboeuf
Tél. : 026 475 26 46
email : commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch